

## Mardi 23 mai 2017, n'oubliez pas de notifier!

Abderrahim DERRAJI - 2017-05-22 03:34:07 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un souci d'améliorer le suivi de l'iatrogénie des médicaments, le Centre antipoison et de pharmacovigilance (CAPM) organisera, le mardi 23 mai, la Journée nationale de notification des effets indésirables (EI). À cette occasion, le centre a entamé une campagne médiatique visant à inciter les professionnels de santé à déclarer tout effet indésirable constaté lors de cette journée. Depuis plus d'une décennie, le CAPM ne cesse de multiplier les rencontres pour sensibiliser les professionnels de santé à la notification des El. Le 15 décembre 2011, par exemple, la Société marocaine de pharmacovigilance avait organisé, en collaboration avec le CAPM, une manifestation placée sous le thème «Notification en pharmacovigilance, responsabilité individuelle ou collective». Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs avait lui aussi tenu, le 2 décembre 2011, une journée portant sur la pharmacovigilance industrielle. D'autres conférences ont été également programmées à travers le Royaume pour faire connaître la pharmacovigilance aux professionnels de santé. Malheureusement, le nombre de signalisations d'évènements indésirables reste faible, alors que la collecte des données relatives aux effets indésirables des médicaments est primordiale pour sécuriser leur utilisation. Et tant que le nombre de ces signalisations est limité, nous restons tributaires des décisions prises par les agences d'autres pays. En dehors de quelques exceptions, la Commission nationale planifie ses réunions pour évaluer et entériner, si besoin est, les décisions prises par les autres agences. Celles-ci puisent la légitimité de leurs décisions dans une implication sans faille des professionnels de santé. Pourtant, notre Centre de pharmacovigilance dispose des moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement d'une pharmacovigilance proactive et adaptée au contexte Ce défaut d'implication des médecins, des pharmaciens et des industriels prive le centre d'un retour d'informations efficient pouvant justifier un retrait de lot ou d'une suspension d'Autorisation de mise sur le marché (AMM). On ne peut que saluer cette initiative, même si la préservation de l'intérêt du patient devrait, à elle seule, suffire pour que les professionnels de santé et du médicament déclarent tout évènement indésirable. Sans ces actions individuelles et responsables, nous risquons de passer à côté d'effets indésirables qui peuvent, dans certains cas, mettre en péril les usagers des médicaments. >